



BAREME HONORAIRES TRANSACTION TTC *

Jusqu'à 50.000 €	Forfait 5 000 €
50 001 € à 80 000 €	8%
80 001 € à 100 000 €	7%
100 001 € à 150 000 €	6%
150 001 € à 350 000 €	5%
350 001 € à 600 000 €	4%
Au-delà de 600 001 €	3.5%

Ces honoraires sont à la charge du vendeur, et comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.

BAREME HONORAIRES LOCATION TTC *

Issu de la loi ALUR, le nouveau système de fixation des honoraires perçus par les professionnels comporte les indications suivantes conformément au décret n°2014-890 du 01.08.2014, soit :

1/ Prestation incluant les frais de visites, la constitution du dossier locataire, rédaction du bail.

- Le plafond est fixé à la surface du bien loué conformément au diagnostic effectué.
- Un système de zonage a été instauré :

Zone très tendue (12 € TTC/m²), Zone tendue (10 € TTC/m²), Zone non tendue (8 €/m²)

2/ Etat des lieux :

- 3 € TTC/m²

Soit 15 € TTC, 13 € TTC ou 11 € TTC selon la zone du bien loué (Toulouse est en zone tendue).

Ces honoraires sont à la charge du locataire.

Aucune rémunération n'est perçue si le bail n'est pas conclu.

Les honoraires à la charge du propriétaire sont identiques.

BAREME HONORAIRES DE GESTION *

7% Hors Taxes + TVA, taux ramené à 6% si CRIS IMMO est également syndic de la résidence.

BAREME HONORAIRES TRAVAUX SYNDIC HT

Montant des travaux votés hors taxes :

0 € à 15 000 €	3.0% hors taxes
15 001 € à 100 000 €	2.8% hors taxes
100 001 € à 250 000 €	2.5% hors taxes
A partir de 250 001 €	2.0% hors taxes

* Taux actuel de TVA : 20%